

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 6 juin 2014

**Rapporteur :
Monsieur Allain LE ROUX**

N° 1 DDC 14.4

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 17/06/2014
- la transmission au contrôle de légalité le : 16/06/2014
(accusé de réception du 16/06/2014)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Conservatoire de Musique et d'Art Dramatique - Tarifs Année scolaire 2014-2015

Le conservatoire de musique et d'art dramatique propose diverses activités à ses élèves. Pour certaines activités, les tarifs sont liés aux quotients familiaux (culture musicale seule, art dramatique ou culture musicale + instrument, supplément double instrument ou art dramatique) et d'autres sont indépendants de ces quotients (cours divers, stages, concerts).

Il est proposé au conseil municipal, d'adopter les tarifs suivants pour l'année 2014-2015 (+2%).

Il est en outre proposé de créer un nouveau tarif concernant les stages organisés par le conservatoire de musique et d'art dramatique pour un cycle de 2 à 4 séances.

DROITS D'INSCRIPTION ANNUELS

A. Tarifs liés aux quotients familiaux

Tarifs Année scolaire 2014-2015

TRANCHE	QUOTIENT FAMILIAL	Culture Musicale seule*		Art Dramatique ou Instrument+culture musicale **		Supplément Double instrument Ou Art dramatique	
		Quimpérois	Extérieur	Quimpérois	Extérieur	Quimpérois	Extérieur
1	< ou = 234 €	38 €	57 €	63 €	98 €	35 €	42 €
2	235 € à 293 €	54 €	74 €	107 €	141 €	51 €	67 €
3	294 € à 352 €	63 €	94 €	122 €	163 €	62 €	82 €
4	353 € à 437 €	73 €	112 €	142 €	189 €	71 €	97 €
5	438 € à 501 €	84 €	128 €	156 €	216 €	81 €	109 €
6	502 € à 600 €	94 €	145 €	170 €	244 €	88 €	120 €

7	601 € à 752 €	103 €	159 €	184 €	270 €	98 €	137 €
8	753 € à 1007 €	128 €	210 €	231 €	359 €	115 €	177 €
9	1008 € à 1216 €	159 €	295 €	298 €	486 €	151 €	247 €
10	1217 € à 1828 €	177 €	330 €	334 €	543 €	167 €	275 €
11	Supérieur à 1828 €	198 €	368 €	372 €	611 €	188 €	307 €

* Culture Musicale = Formation Musicale - Culture Musicale - Ecriture- Analyse – Initiation – parcours annuel de découverte instrumentale.

** Instrument, art dramatique, chant, y compris les « Ateliers hors cursus ». Les pratiques collectives effectuées en plus sont incluses, y compris les classes d'accompagnement pour les élèves de piano.

Tarifs Année Scolaire 2013-2014

TRANCHE	QUOTIENT FAMILIAL	Culture Musicale seule*		Art Dramatique ou Instrument + culture musicale **		Supplément Double instrument Ou Art dramatique	
		Quimpérois	Extérieur	Quimpérois	Extérieur	Quimpérois	Extérieur
1	< ou = 229 €	37 €	56 €	62 €	96 €	34 €	41 €
2	229 € à 287 €	53 €	73 €	105 €	138 €	50 €	66 €
3	287 € à 345 €	62 €	92 €	120 €	160 €	61 €	80 €
4	345 € à 428 €	72 €	110 €	139 €	185 €	70 €	95 €
5	428 € à 491 €	82 €	125 €	153 €	212 €	79 €	107 €
6	491 € à 588 €	92 €	142 €	167 €	239 €	86 €	118 €
7	588 € à 737 €	101 €	156 €	180 €	265 €	96 €	134 €
8	737 € à 987€	125 €	206 €	226 €	352 €	113 €	174 €
9	987 € à 1192 €	156 €	289 €	292 €	476 €	148 €	242 €
10	1192 € à 1792€	174 €	324 €	327 €	532 €	164 €	270 €
11	Supérieur à 1792€	194 €	361 €	365 €	599 €	184 €	301 €

Mode de calcul du Quotient Familial

Total des ressources avant toute déduction, figurant sur l'avis d'imposition sur les revenus de l'année 2012

+ prestations familiales à l'exclusion des allocations logement et du complément libre choix du mode de garde PAJE et les allocations adulte/enfant handicapé (AAH/AEH)

- les pensions alimentaires versées par le redevable

QF = _____

12 x Nbre de parts

Calcul du nombre de parts =

Parts à prendre en compte	
Situation du demandeur : - Parents - parent Isolé - Etudiant seul ¹ - Adulte seul	2 parts
Nombre d'enfants à charge du demandeur (élève du conservatoire compris)	Nbre x 1 part
Une part supplémentaire à partir du 3 ^{ème} élève inscrit au Conservatoire de Musique et d'Art Dramatique	Soit : + 1 part pour le 3 ^{ème} + 1 part pour le 4 ^{ème}

En cas de changement de situation familiale en 2014, les revenus pris en compte sont ceux des 3 derniers mois.

N.B.

1° A défaut de justification du quotient familial, pour le 26/09/2014 le tarif applicable est celui de la tranche 11 (Quotient supérieur à 1 828 euros).

B. Tarifs divers, indépendants du Quotient Familial

Cours divers	Tarifs 2013-2014	Tarifs 2014-2015
▪ Chorale seule et ensemble seul (Tarif annuel) Quimper Extérieur	72 € 110 €	73 € 112 €
▪ Convention Ville / Musique traditionnelle Quimper Extérieur Les droits correspondants sont à régler par chaque bagad concerné	139 € 185 €	142 € 189 €
▪ Location d'un instrument (Tarif annuel dû quelle que soit la durée de l'emprunt) Si départ avant le 1^{er} novembre	101 € 31 €	103 € 32 €

C. Tarifs, en cas d'année incomplète

DEPART EN COURS D'ANNEE SCOLAIRE si départ avant le 1^{er} novembre et à partir du 3^{ème} cours suivi, frais de dossier :	40 €	40 €
<u>Rappel dispositions 2013-2014</u> ▪ Si départ avant le 1^{er} novembre <i>Culture musicale seule, chorale ou ensemble seul</i> <i>Culture musicale + instrument</i>		

D. Réduction tarifaire en cas d'absence prolongée d'un enseignant

¹ Pouvant justifier d'un revenu supérieur ou égal à 50% du SMIC

En cas d'absence d'un enseignant ayant entraîné une suspension des cours pendant plus de 4 semaines consécutives (cours non remplacés), le montant des droits est réduit selon le barème suivant :

Coefficient de réduction = (Nbre de cours non remplacés – 4 x Nbre de cours par semaine dans la discipline) : Nombre de cours prévus sur l'année dans la même discipline.

N.B. La suppression d'un cours pour permettre l'organisation d'une session d'examen ou de contrôle dans la même discipline n'est pas prise en compte dans le quota des cours non remplacés.

E. Réduction tarifaire en cas d'admission après le 1^{er} janvier

La commission d'inscription des nouveaux élèves peut admettre au cas par cas des admissions après le 1^{er} janvier à partir des critères permettant de former la liste d'attente. En cas d'admission après le 1^{er} janvier, les tarifs visés au A. sont réduits de 50%, les tarifs visés au B demeurent inchangés.

DROITS D'INSCRIPTIONS AUX STAGES ORGANISES PAR LE CONSERVATOIRE

Dans le cadre de ses activités pédagogiques, l'école de musique est amenée à organiser des stages pendant l'année scolaire.

Ces stages constituent un prolongement de l'enseignement dispensé au conservatoire. A ce titre, ils sont inclus dans le cursus normal des études pour les élèves inscrits au conservatoire.

Ces stages peuvent prendre par exemple la forme de parcours ponctuels de découverte instrumental, d'initiation à l'art dramatique

A cette occasion, le conservatoire peut accueillir ponctuellement des personnes qui ne sont pas inscrites au conservatoire. Pour celles-ci, il est proposé de fixer un tarif d'inscription en fonction de la durée du stage.

Durée	Tarifs 2013-2014	Tarifs 2014-2015
Inférieur à ½ journée	20 €	20 €
1 journée	36 €	37 €
Week-end (1 jour ½)	45 €	46 €
Petit cycle (2 à 4 séances)	<u>Néant</u>	50 €
Grand cycle (5 à 15 séances)	56 €	57 €

DROITS D'ENTREE AUX CONCERTS PAYANTS ORGANISES PAR LE CONSERVATOIRE

	Tarifs 2014-2015
Individuel	8 €
Individuel Tarif réduit Scolaire, étudiant, militaire, carte vermeil, demandeur d'emploi, handicapé, membre d'un comité d'entreprise.	4 €
Groupe de 10 personnes ou plus Tarif par personne	4 €
Elève inscrit à l'école de musique	Gratuit
Enfant de moins de 8 ans	Gratuit

LOCATION DES TIMBALES DU CONSERVATOIRE

Le conservatoire a fait l'acquisition de timbales à usage professionnel. Ces timbales sont susceptibles d'être utilisées par d'autres organismes, sous réserve que l'école n'en ait pas le besoin à la même période et que les timbales soient jouées par des musiciens professionnels ou sous la responsabilité d'un professeur du conservatoire après accord du directeur.

Tarif proposé pour la location occasionnelle des timbales : **25 Euros par jour et par timbale**.
(Rappel : Tarif 2013-2014 : 25 Euros par jour et par timbale).

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1- d'adopter les tarifs ci-dessus pour l'année 2014-2015 (+2%) ;
- 2- de créer un nouveau tarif concernant les stages organisés par le conservatoire de musique et d'art dramatique pour un cycle de 2 à 4 séances.

Le maire,

Ludovic JOLIVET